

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 26 novembre 2010

Service instructeur

Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

N° CP-2010-14-6-9

Service consulté

C851
PAIEMENT DE LA PART DÉPARTEMENTALE
DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISÉES (MAET)
« GESTION DES ESPACES OUVERTS ET HAUTES CHAUMES EN MONTAGNE
VOSGIENNE HAUT-RHINOISE » ET « EAU ET TERRITOIRE »
ANNUITÉ 2010

Résumé : *Il vous est proposé de valider et d'autoriser le Président à signer les avenants aux conventions relatives à la gestion en paiement associé par l'Agence de Service et de Paiement (ASP) des MAET « Eau et territoire » et « Gestion des espaces ouverts et hautes chaumes en montagne vosgienne haut-rhinoise ». Il vous est également proposé d'autoriser le versement à l'ASP de la part départementale des contrats 2010 (annuité 2010) relatifs à ces deux opérations pour un montant total de 294.755,90 € répartis comme suit : 140.157,12 € pour les MAET montagne ; 154.598,78 €.pour les MAET « Eau et Territoire ».*

Lors du vote du BP 2010, l'assemblée départementale a souhaité poursuivre son soutien, à travers les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET), à deux opérations :

- l'opération « Gestion des espaces ouverts et hautes chaumes en montagne vosgienne haut-rhinoise », qui concerne près de 300 agriculteurs et plus de 12.000 ha,
- l'opération « Eau et Territoire », qui permet la mise en œuvre des GERPLAN à travers des contrats et des cahiers des charges visant le maintien et la gestion extensive des surfaces en herbe présentant un fort intérêt pour la collectivité, car situées dans des secteurs à enjeux (coulées de boue, zones inondables, périmètres de protection des captages, biodiversité, paysage, ...)
En 3 ans (2008 à 2010), près de 2.600 ha de surfaces en herbe ont été engagés par environ 150 exploitations agricoles.

Le recouvrement des contreparties européennes et le versement des aides individuelles aux agriculteurs pour les MAET sont réalisés par l'Agence de Service et de Paiement (ASP), payeur unique des aides européennes pour la France, avec lequel le Département a passé des conventions qu'il convient de modifier pour prendre en compte les nouveaux contrats 2010.

Ainsi, je soumetts aujourd'hui à votre examen deux projets d'avenants aux conventions relatives à la gestion en paiement associé par l'ASP des MAET « Eau et Territoire » et « Gestion des espaces ouverts et hautes chaumes en montagne vosgienne haut-rhinoise ».

L'article 7 de ces conventions stipule : « *Le service référent communiquera au Département du Haut-Rhin et à l'ASP, annuellement, une liste des dossiers individuels payables avec le montant à verser. Le versement des fonds par le Département du Haut-Rhin à l'ASP sera effectué sur la base de cette communication après délibération de la Commission Permanente.* ».

La DDT a transmis à notre collectivité la liste des contrats MAET engagés en 2010 pour lesquels un paiement est à effectuer au titre de l'année 2010 pour un montant total de 294.755,90 € répartis comme suit :

- pour les MAET montagne : 140.157,12 € ;
- pour les MAET « Eau et Territoire » : 154.598,78 €.

Je vous propose :

- de valider et de m'autoriser à signer les avenants aux conventions relatives à la gestion en paiement associé par l'ASP des MAET « Eau et territoire » et « Gestion des espaces ouverts et hautes chaumes en montagne vosgienne haut-rhinoise ».
- d'autoriser le versement à l'ASP de la part départementale des contrats 2010 (annuité 2010) relatifs à ces deux opérations, engagés selon les listes jointes au rapport pour un montant total de 294.755,90 € répartis comme suit :
 - pour les MAET montagne : 140.157,12 € ;
 - pour les MAET « Eau et Territoire » : 154.598,78 €.

les crédits nécessaires étant imputés sur le Programme C851 au Chapitre 65 Nature 65738 Fonction 738.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

**Financement des contrats MAET Eau et Territoire 2010
Annuité 2010**

répartition des financeurs

		montants annuels	Département du Haut-Rhin cofinancé	FEADER	Département du Haut-Rhin top up	Région Alsace	FEADER	Etat	FEADER	Agence de l'eau Rhin Meuse top up
		(année 1 = 2010)	45%	55%		25%	75%	25%	75%	
enjeu territoire	mesures GERPLAN hors GAL Sundgau	37 635,63			43 028,60					
	mesures GERPLAN GAL Sundgau	149 731,18	31 222,64	38 161,00	80 347,54					
	mesures hamster	17 203,08						4 300,77	12 902,31	
	mesures ried III Natura 2000	24 610,18				6 152,55	18 457,64			
	total enjeu territoire	229 180,07				234 573,04				
total enjeu eau		211 598,92								211 598,92
					154 598,78					

Nom-Prénom ou dénomination sociale (situation à jour campagne 2010)	Adresse	Code postal	Commune	Type MAE	GAL Sundgau	surface totale enjeu territoire hors GAL Sundgau	surface totale enjeu territoire GAL Sundgau	surface totale enjeu "territoire"
ANDRECK Bruno	24 rue principale	68480	OBERLARG	ET	Oui	0,00	7,90	7,9
BERLAUER Vincent	3 avenue Nathan Katz	68730	BLOTZHEIM	ET	Oui	0,00	0,00	0
BILGER Jean-Pierre	9 rue de Jettingen	68510	HELFRANTZKIRCH	ET	Oui	0,00	9,97	9,97
BLONDE Paul	38 rue de Falkwiller	68210	GILDWILLER	ET	Oui	0,00	0,00	0
BOLCHERT Jean-Jacques	10 rue de Sundhoffen	68280	APPENWIHR	ET	Non			13,45
BRITSCHU Daniel	5a rue d'Altkirch	68130	BERENTZWILLER	ET	Oui	0,00	9,75	9,75
BRUN Dominique	62 rue des Artisans	68210	BRECHAUMONT	ET	Oui	0,00	15,83	15,83
EARL BAUER	1 rue du moulin	68220	HESINGUE	ET	Oui	2,86	4,25	7,11
EARL de l' Oberfeld	7 rue de Rouffach	68600	WECKOLSHEIM	ET	Non			0,91
EARL des deux pays	9, rue de Zaessingue	68130	FRANKEN	ET	Oui	0,00	12,24	12,24
EARL des trois maisons	Ferme des Trois Maisons	68510	HELFRANTZKIRCH	ET	Oui	0,00	19,13	19,13
EARL Dominique BUCHER	2 rue principale	68600	WECKOLSHEIM	ET	Non			0
EARL du Krebsbach	28 rue de Mulhouse	68210	AMMERTZWILLER	ET	Oui	0,00	0,00	0
EARL du Liesbach	9, rue de Ferrette	68220	FOLGENSBOURG	ET	Oui	0,00	24,28	24,28
EARL du tilleul	5 rue d' Elbach	68210	TRAUBACH LE BAS	ET	Oui	0,00	13,75	13,75
EARL du Weihermatt	7 rue des Vosges	68210	BALSCHWILLER	ET	Oui	0,00	0,00	0
EARL Ferme de la Hohlmatt	4 rue des prés	68320	HOLTZWHR	ET	Non			25,55
EARL Ferme Liesbach	Ferme Liesbach - 46 avenue Nathan Katz	68730	BLOTZHEIM	ET	Oui	0,00	0,00	0
EARL Ferme Willerhof	Ferme Willerhof	68480	FISLIS	ET	Oui	0,00	13,15	13,15
EARL GERUM Gérard	4 rue de la prairie	68440	DIETWILLER	ET	Oui	0,00	0,00	0
EARL Guy MULLER	6 rue de l' Eglise	68600	HETTENSCHLAG	ET	Non			0
EARL HECHINGER et Fils	4 route d'Oberhergheim	68127	NIEDERHERGHEIM	ET	Non			0
EARL HERBST	4 rue de la liberté	68130	BERENTZWILLER	ET	Oui	0,00	8,83	8,83
EARL HERR	8 rue du Rhin	68220	ATTENSCHWILLER	ET	Oui	0,00	0,00	0
EARL JEH	40 rue de la savonnerie	68460	LUTTERBACH	ET	Non			31,73
EARL LACH	60 rue Principale	68127	OBERHERGHEIM	ET	Non			0
EARL les laitières	2, rue des champs	68320	MUNTZENHEIM	ET	Non			1,4
EARL les tilleuls	26 rue de la montagne	68440	HABSHEIM	ET	Oui	0,00	0,00	0
EARL Lucien WILLIG	9, rue de Balgau	68600	DESSENHEIM	ET	Non			0
EARL MESSERLIN Auguste et fils	70 rue principale	68210	WOLFERSDORF	ET	Oui	0,00	21,48	21,48
EARL MULLER Paul	17 rue des saules	68280	LOGELHEIM	ET	Non			0
EARL OSER Patrick et Françoise	2 rue des vignes	68220	LEYMEN	ET	Oui	0,00	26,52	26,52
EARL REIST	10 rue du Bannwasser	68970	ILLHAUESERN	ET	Non			13,34
EARL RICHART	125 grand/rue	68480	ROPPENTZWILLER	ET	Oui	0,00	28,52	28,52
EARL Saint Laurent	12 rue de Charmolle	68480	LEVONCOURT	ET	Oui	0,00	29,01	29,01
EARL SCHMIDLIN	6 rue de la forêt	68960	GRENTZINGEN	ET	Oui	0,00	22,22	22,22
EARL SCHNELL André	37 rue du Rhin	68730	BLOTZHEIM	ET	Oui	0,00	1,76	1,76
EARL SCHURRER	2 impasse des jardins	68220	RANSPACH LE HAUT	ET	Oui	0,00	3,50	3,5
EARL TISCHMACHER-SCHMITT	23 rue de Landser	68440	BRUEBACH	ET	Non			0
EARL WALTER	5 rue de la chapelle	68480	KOESTLACH	ET	Oui	0,00	10,53	10,53
ECKENSCHWILLER Bruno	27 grand/rue	68580	UEBERSTRASS	ET	Oui	0,00	5,58	5,58
FADY Nicolas	9 rue de Mulhouse	68905	REININGUE	ET	Non			31,48
FETSCH William	35 rue principale	68320	MUNTZENHEIM	ET	Non			7,36
FROEHLY Gérard	151, rue principale	68480	WINKEL	ET	Oui	0,00	44,28	44,28
FUTSCH Eric	6 rue de l'église	68720	SAINT BERNARD	ET	Oui	0,00	10,85	10,85
GAEC CHRISTNACHER Frères	3 rue du moulin	68220	HEGENHEIM	ET	Oui	0,00	0,00	0
GAEC de la colline	8 rue de la forêt	68210	HAGENBACH	ET	Oui	0,00	39,68	39,68
GAEC de l'ill	20 chemin des pierres	68390	SAUSHEIM	ET	Non			8,67
GAEC du Grossfeld	6 rue du Sundgau	68480	PFETTERHOUSE	ET	Oui	0,00	14,67	14,67
GAEC du Haut Sundgau	51a grand/rue	68480	LINDSDORF	ET	Oui	0,00	22,21	22,21
GAEC du Kraybach	2 rue de Héisingue	68730	RANSPACH LE BAS	ET	Oui	1,11	25,54	26,65
GAEC du Lindenhof	53 rue principale	68220	HAGENTHAL LE HAUT	ET	Oui	0,00	3,02	3,02
GAEC du Noyer	19 rue du 3ème zouave	68130	ALTKIRCH	ET	Oui	0,00	6,28	6,28
GAEC ENDERLIN Bruno et fils	29 rue du Chêne	68480	MOERNACH	ET	Oui	0,00	23,58	23,58
GAEC GNAEDIG	10 rue de Friesen	68580	LARGITZEN	ET	Oui	0,00	11,47	11,47
GAEC GUTZWILLER	Ferme Neuhoef	68220	MICHELBACH LE HAUT	ET	Oui	0,00	30,00	30
GAEC STOLL	2 rue de Walheim	68720	LUJEMSCHWILLER	ET	Oui	0,00	23,02	23,02
GERBER Jean-Luc	48a rue du moulin	68210	BRECHAUMONT	ET	Oui	0,00	3,15	3,15
GOETZ Pascal	18 rue de Sierentz	68130	HEIWILLER	ET	Oui	0,00	2,22	2,22
GRIENENBERGER Martine	1, rue de Sierentz	68130	HEIWILLER	ET	Oui	0,00	2,76	2,76
HASENBOEHLER Fernande	50 rue du 27 Novembre	68210	BALSCHWILLER	ET	Oui	0,00	0,00	0
HATSTATT Catherine	1 rue du château d'eau	68640	MUESPACH	ET	Oui	0,00	9,10	9,1
HERZOG Christian	Rue de Ferrette	68640	MUESPACH LE HAUT	ET	Oui	11,25	0,92	12,17
KARM Christophe	22 rue Sainte Catherine	68720	SAINT BERNARD	ET	Oui	0,00	2,84	2,84
LEY Roger	1, rue des étangs	68480	WOLSCHWILLER	ET	Oui	0,00	13,67	13,67
LITZLER Claude	10a rue de Bâle	68960	OBERDORF	ET	Non			4,62
MEYER Claude	1 rue du Trottoir	68730	BLOTZHEIM	ET	Oui	0,00	11,41	11,41
MULLER Raymond	26 rue principale	68960	HENFLINGEN	ET	Oui	0,00	5,69	5,69
MURER Jean-Luc	22, rue principale	68480	OBERLARG	ET	Oui	0,00	34,73	34,73
OCHSENBEIN Daniel	34 rue de Bâle	68130	WITTERSDORF	ET	Oui	0,00	16,30	16,3
OTT Gérard	7 rue des seigneurs	68440	SCHLIERBACH	ET	Oui	0,00	0,00	0
SCEA FOLTZER frères	12 rue du vallon	68720	TAGOLSHEIM	ET	Oui	0,00	7,16	7,16
SCEA FRISCH	10 rue du ruisseau	68220	HEGENHEIM	ET	Oui	0,00	3,58	3,58
SCEA HUMMEL et fils	1 rue du Kaegy	68440	LANDSER	ET	Oui	0,00	0,00	0
SCEA JERMANN	4 rue de Porrentruy	68480	RAEDERSDORF	ET	Oui	0,00	7,75	7,75
SCEA les merles	86 rue de la paix	68480	ROPPENTZWILLER	ET	Oui	0,00	31,39	31,39
SCEA STEMMHOFF	Schemweg	68440	LANDSER	ET	Oui	0,57	13,40	13,97
SCHREIBER Arsène	32 rue de la 2ème DB	68320	GRUSSENHEIM	ET	Non			7,82
SNC GYGER Alfred et Hubert	16 avenue Nathan Katz	68730	BLOTZHEIM	ET	Oui	0,00	0,00	0
SOCOBEVAL	11 rue de l'église	68210	MANSPACH	ET	Oui	0,00	25,59	25,59
STIMPFLING Bernard	43/1 rue du 27 novembre	68210	BALSCHWILLER	ET	Oui	0,00	28,27	28,27
TAGLANG Guy	25 rue d'Alsace	68210	CHAVANNES sur l' ETANG	ET	Oui	0,00	18,00	18
VOGELEISEN Rolande	7 annexe gare	68590	SAINT HIPPOLYTE	ET	Non			16,81
WALTHER Thierry	2, les forges	68480	KIFFIS	ET	Oui	0,00	8,91	8,91
WININGER Didier	11 rue haute	68210	FULLEREN	ET	Oui	0,00	36,41	36,41
WISS Béatrice	13 rue de Riespach	68480	ROPPENTZWILLER	ET	Oui	0,00	4,85	4,85
EARL de l' hirondelle	30a rue principale	68320	WIDENSOLEN	ET + ZAP	Non			12,29
DIETSCH Daniel	5 rue de l' Ecole	67390	ELSENHEIM	ET hamster	Non			4,68
EARL de la Haie Verte	38 route d' Ohnenheim	67390	ELSENHEIM	ET hamster	Non			6,1
EARL des laitières	2 rue des champs	68320	MUNTZENHEIM	ET hamster	Non			1,4
EARL KLINGER	10 route de Colmar	68280	ANDOLSHEIM	ET hamster	Non			1,93
GAEC HUSSER	6 rue des champs	68320	MUNTZENHEIM	ET hamster	Non			4,12
HAUMESSER Christian	14 rue du fort	68600	OBERSAASHEIM	ET hamster	Non			1,73
HAUMESSER Marc	3, rue de la libération	68320	GRUSSENHEIM	ET hamster	Non			1,25
HUG Willy	51 rue d' Ostheim	68320	JEBSHEIM	ET hamster	Non			4,68
MEYER Daniel	10 rue de la 1ère armée française	68320	DURRENENTZEN	ET hamster	Non			1,36
OBERLIN Ginette	8 rue des biès	68320	MUNTZENHEIM	ET hamster	Non			0,6
EARL HENNY	92 grand/rue	68320	JEBSHEIM	ET hamster + ZAP	Non			2,41
OBRECHT Roger	8 rue de Riedwahr	68320	JEBSHEIM	ET hamster + ZAP	Non			16,56
RITZENTHALER Alfred	Ferme Malatis - 11, rue de la 5ème DB	68320	JEBSHEIM	ET hamster + ZAP	Non			3,52
RITZENTHALER Pierre	85 grand/rue	68320	JEBSHEIM	ET hamster + ZAP	Non			1,38
SCEA Hippenmatte	4 rue de l'Est	68320	JEBSHEIM	ET hamster + ZAP	Non			2,45
						15,79	830,90	1 076,29

Financement des contrats MAET montagne 2010
Annuité 2010

calcul des montants

plan de financement 1 = dossier avec au moins 1 îlot dans Natura 2000

plan de financement 2 = dossier entièrement hors Natura 2000

socle herbe MV

hors socle herbe MV

socle herbe MV

hors socle herbe MV

îlot hors Natura 2000		CG68 = 50% du hors socle (avec ou sans FEADER) CRA = 50% du hors socle (avec ou sans FEADER)										Etat/FEADER = 100% du socle		CG68 = 50% du hors socle (avec ou sans FEADER) CRA = 50% du hors socle (avec ou sans FEADER)													
îlot dans Natura 2000		Etat/FEADER = 100% du socle										Etat/FEADER = 100% du hors socle															
surface totale	9 172,54	Etat 25%	FEADER 75%	Etat 25%	FEADER 75%	CG68 top up	CG68 25%	FEADER 75 %	CRA top up	CRA 25%	FEADER 75 %	Etat 45%	FEADER 55%	CG68 top up	CG68 45%	FEADER 55 %	CRA top up	CRA 45%	FEADER 55 %	valeur totale MV							
							répartition des enveloppes confirmée par CG68										répartition des enveloppes confirmée par CG68					répartition identique des enveloppes proposée pour CRA					
Total prévisionnel annuité 2010		116 537,25	349 611,76	99 283,29	297 849,87	87 500,00	8 033,47	24 100,40	87 500,00	8 033,47	24 100,40	34 698,49	42 409,27	37 500,00	7 123,65	8 706,69	37 500,00	7 123,65	8 706,69		1 286 318,34						
Total prévisionnel engagements 5 ans		582 686,26	1 748 058,79	496 416,46	1 489 249,37	437 500,00	40 167,33	120 501,99	437 500,00	40 167,33	120 501,99	173 492,46	212 046,34	187 500,00	35 618,26	43 533,43	187 500,00	35 618,26	43 533,43		6 431 591,71						
					Total CG68	140 157,12																					

Liste des contrats MAET montagne 2010

exploitation	surface sous-ilot (ha)
Somme AMBEIS François	19,39
Somme AMBERG Daniel	18,00
Somme ANCEL Claude	8,86
Somme ANCEL Jean-Charles	48,07
Somme BARLIER Cédric	50,49
Somme BARLIER Jean-François	5,52
Somme BARLIER Vincent	8,20
Somme BARRE Jean-Marie	25,43
Somme BEDEZ Hubert	34,71
Somme BEHRA Hubert	62,12
Somme BENOIT Joël	44,19
Somme BERNA Martin	23,19
Somme BESSEY Jacques	60,90
Somme BIHLER Daniel	48,72
Somme BINDER André	19,55
Somme BLAISE Christophe	18,59
Somme BLAISE Danielle	23,43
Somme BLAISE Laurent	17,54
Somme BLEGER Christophe	7,29
Somme BLEU Michel	81,34
Somme CATTENOZ Alain	42,21
Somme CHRISTMANN Serge	57,15
Somme CLAUDEPIERRE Gérard	71,56
Somme COUTY Christian	59,28
Somme COUTY Francis	15,18
Somme DEBENATH Claudine	20,64
Somme DEMOULIN Gabriel	22,14
Somme DEPARIS Michel	25,98
Somme DEYBACH Roger	109,54
Somme DIDIER Yvan	69,39
Somme DIDIERJEAN Alain	81,47
Somme DIDIERJEAN Hubert	33,78
Somme DIERSTEIN Dominique	22,66
Somme DIFFOR Philippe	8,37
Somme DOPFF Francis	40,76
Somme EARL BARB	74,60
Somme EARL BATOT	42,73
Somme EARL CHEVRERIE DES EMBETSCHES	70,92
Somme EARL DE LA LANGMATT	39,47
Somme EARL DES HAUTES CHAUMES	114,36
Somme EARL DES TROIS FOURS	154,32
Somme EARL DESAGA Hubert	52,29
Somme EARL DU ROTHENBACH	165,53
Somme EARL DU RUNSCHE	138,92
Somme EARL DU WIEDENTHAL	53,39
Somme EARL FERME BRAESCH	58,11
Somme EARL FERME DU BUHL	29,43
Somme EARL FERME DU BUSSET	34,87
Somme EARL FERME DU LAMEYSBERG	43,21
Somme EARL FERME DU SURCENORD	107,50
Somme EARL LES ISSUES	67,83
Somme EARL MATHIEU	69,31
Somme EARL MICHEL	57,87
Somme EARL MONGOUTTE	92,99
Somme EARL SIFFERLEN	80,70
Somme EARL WEHREY JEAN ET FILS	75,34
Somme EHRHARD Martin	22,01
Somme FISCH André	31,02
Somme FRANCK Anne-Marie	52,26
Somme FRITSCH Charles	19,45
Somme GAEC BAUMGART RUDI ET FILS	99,24
Somme GAEC DE LA BOHLE	71,95
Somme GAEC DE LA POCHE DU LEMAN	85,91
Somme GAEC DE RIBEAUGOUTTE	81,74
Somme GAEC DU BEAUREGARD	55,86
Somme GAEC DU BERGENBACH	54,13
Somme GAEC DU CHRISTELSGUT	89,06
Somme GAEC DU FORLET	51,49
Somme GAEC DU HERRENWEG	202,54
Somme GAEC DU VERSANT DU SOLEIL	163,74
Somme GAEC DUMOULIN	57,53
Somme GAEC FERME GALGENBOURG	89,93
Somme GAEC FERME LAURENT	71,67
Somme GAEC FERME SCHRUTT TISSERAND	32,24
Somme GAEC FRECHARD	86,70
Somme GAEC KIPPELEN	140,96
Somme GAEC LE CHENE	155,17
Somme GAEC MENETRE	57,77
Somme GAEC MICLO	151,99
Somme GAEC SCHOEFFEL	94,02
Somme GAEC SIFFERT	43,12
Somme GAEC VALENTIN	104,83
Somme GALMICHE Thierry	24,75
Somme GEWISS Eloi	42,17
Somme GIOVANNI Frédérique	28,32
Somme GREMMINGER Patrick	14,24
Somme GRUNENWALD Catherine	19,78
Somme GUIDAT Denis	43,51
Somme HANS Gilbert	16,48
Somme HANS Serge	11,36
Somme HELFER Gérard	66,23
Somme HENRY Denis	62,57
Somme HENRY Jacques	36,47

Liste des contrats MAET montagne 2010

exploitation	surface sous-ilot (ha)
Somme HENRY Nicolas	8,06
Somme HIRTH Fernand	6,93
Somme HOLVECK Christine	34,79
Somme HUSSON Christian	22,39
Somme LTIS Colette	61,54
Somme Jean-Charles ANCEL	8,06
Somme JEHL Michel	44,79
Somme KELLER Emmanuel	15,42
Somme KEMPF Jean-Martin	110,90
Somme KESSLER Pierre	83,86
Somme KORTMANN-STOUVENOT Julia	25,99
Somme KRIEGER-JOLY Bernard	35,89
Somme KUGLER Pascale	41,70
Somme KUHLMANN Philippe	24,43
Somme KUNTZ Stéphane	45,13
Somme LEISER Bernard	37,72
Somme LOCHERT Jean-Claude	87,46
Somme LOCHERT Jean-Luc	63,06
Somme LOCHERT Théo	67,98
Somme LOING Clément	57,04
Somme LUTRINGER Daniel	65,82
Somme LUTTENBACHER Serge	21,76
Somme LUTTRINGER Jean-Jacques	93,78
Somme LUTTRINGER Robert	42,60
Somme MAIRE Gérard	37,29
Somme MAIRE Marie-Odile	48,29
Somme MARBACH Fabrice	9,87
Somme MARCHAND Gilles	7,01
Somme MARTZ Philippe	21,59
Somme MASSELIER Jean-Marc	46,96
Somme MATTER Jean-Claude	79,79
Somme MELMAN Frans	8,83
Somme MESSA Myriam	13,24
Somme MEYER Jean-Charles	55,89
Somme MICLO Daniel	28,63
Somme MICLO François	27,83
Somme MILLION Monique	18,68
Somme MINOUX Vincent	35,05
Somme MOUROT François	36,51
Somme MULLER Etienne	17,83
Somme ORY André	25,33
Somme PAROLINI Guy	42,99
Somme PERRIN Jean-Bernard	52,99
Somme PETITCOLAS Hubert	19,46
Somme PIERREVELCIN Cécile	16,82
Somme PIERREVELCIN Hubert	18,76
Somme PIERREZ Yvan	117,36
Somme RESCH Gabriel	67,78
Somme ROMINGER Brigitte	25,90
Somme ROMINGER Olivier	25,11
Somme SARL DE LA SOULTZERSMATT	58,03
Somme SARL SCHWARZENBOURG	34,38
Somme SARL TRAITS'ANES	12,69
Somme SCEA AST ET FILS	95,60
Somme SCEA DU HENSBACH	157,76
Somme SCEA JACQUEMIN	18,88
Somme SCEA LES MERISIERS	75,75
Somme SCEA PETIT	61,34
Somme SCHAFFHAUSER Daniel	24,87
Somme SCHICKEL Pascal	78,69
Somme SCHIRCK Francis	97,12
Somme SCHOENENBURG Philippe	6,55
Somme SCHOTT Hubert	110,62
Somme SCHUBNEL Jean-Jacques	246,19
Somme SCHUBNEL Jean-Luc	30,28
Somme SCHULTZ Isabelle	12,15
Somme SPENLE Hubert	36,43
Somme SPENLE Jean-Mathieu	61,89
Somme STANISIERE Jean-Noël	41,09
Somme STEINER Nicolas	70,40
Somme STEINLE Sébastien	37,16
Somme STOUVENOT Catherine	9,70
Somme TEMPE Thierry	13,38
Somme WALCH François	32,61
Somme WEHRLÉN Robert	8,31
Somme WEILLER André	19,88
Somme WEISS Patrick	85,14
Somme WERMELINGER Serge	6,02
Somme WERTH Eric	22,26
Somme WISSLER Sophie	24,52
Somme WITTMER Renée-Laure	82,27
Somme WUCHER Francis	26,15
Total prévisionnel annuité 2010	9 172,54
Total prévisionnel engagements 5 ans	

AVENANT n°2 à la CONVENTION

**relative à la gestion de l'intervention financière
du Département du Haut-Rhin par l'ASP
pour la mesure agroenvironnementale territorialisée (MAET)**

« Eau et Territoire »

PREAMBULE

Depuis le 1^{er} avril 2009, l'Agence de services et de paiement s'est substituée au Cnasea dans ses droits et obligations en vigueur à cette date. En conséquence, et conformément à l'article 7 de l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 instituant l'ASP, les droits et obligations du Cnasea sont transférés à l'ASP sans autre formalité.

Entre

Le Conseil Général du Haut-Rhin, dont le siège est, 100 Avenue d'Alsace, 68006 COLMAR, représenté par son Président en exercice,

La Préfecture de la Région Alsace, Préfecture du Bas-Rhin, représentée par Monsieur Pierre Etienne BISCH, Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin,

d'une part,

et

L'Agence de services et de paiement (ASP), Etablissement Public ayant son siège, 2 rue du Maupas, 87 040 Limoges Cedex 1, représenté par son Président Directeur Général, M. Michel JAU,

d'autre part.

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié (article 198 à 203) portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer ;

Vu le code rural et notamment ses articles L 313-1 et R 313-13 et suivants relatifs à l'ASP ;

Vu la convention initiale signée du 1^{er} décembre 2008

Vu la délibération n° - 2010 de la Commission Permanente du Conseil Général du Haut-Rhin du 26 novembre 2010

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er – Objet:

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 6 de la convention initiale.

Article 2 – Modification apportées:

L'article 6 est modifié comme suit :

Pour 2008, le montant total des autorisations d'engagement du Département du Haut-Rhin est fixé à 380.000 € (trois cent quatre vingt mille euros) n'appelant pas de contrepartie communautaire.

Pour 2009, le montant total des autorisations d'engagement du Département du Haut-Rhin est fixé à 200 000 € (deux cents mille euros) n'appelant pas de contrepartie communautaire.

Pour 2010, le montant total des autorisations d'engagement du Département du Haut-Rhin est fixé à 220 000 € (deux cents vingt mille euros) n'appelant pas de contrepartie communautaire.

Au vu de l'instruction réalisée par le guichet unique des demandes d'engagements souscrites, les autorisations d'engagement pour les années suivantes feront l'objet d'un avenant à la présente convention.

Les autres dispositions de l'article 6 demeurent inchangées.

Article 3 – Date d'effet :

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature.

Article 4 – Autres dispositions :

Toutes les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait en 3 exemplaires, à Colmar, le

Le Président du Département
du Haut-Rhin

Le Préfet de la Région Alsace

Le Président Directeur
Général de l'ASP,
par délégation,
la Déléguée régionale

Pierre Etienne BISCH

Francine MEIER

AVENANT n°1 à la CONVENTION relative à la gestion en paiement associé par l'ASP de la mesure agroenvironnementale territorialisée (MAET)

Gestion des espaces ouverts et hautes chaumes en montagne vosgienne haut-rhinoise

PREAMBULE

L'Union Européenne a institué par son règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural un corps de mesures dont l'application incombe à chaque Etat membre.

Ces mesures ont été, notamment, programmées au sein du Plan de développement rural hexagonal.

Entre

Le Conseil Général du Haut-Rhin, dont le siège est, 100 Avenue d'Alsace, 68006 COLMAR, représenté par son Président en exercice,

La Préfecture de la Région Alsace, Préfecture du Bas-Rhin, représentée par Monsieur Pierre Etienne BISCH, Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin,

d'une part,

et

L'Agence de services et de paiement (ASP), Etablissement Public ayant son siège, 2 rue du Maupas, 87 040 Limoges Cedex 1, représenté par son Président Directeur Général, M. Michel JAU,

d'autre part.

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié (article 198 à 203) portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer ;

Vu le code rural et notamment ses articles L 313-1 et R 313-13 et suivants relatifs à l'ASP ;

Vu la délibération n° - 2010 de la Commission Permanente du Conseil Général du Haut-Rhin du 26 novembre 2010

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er – Objet:

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 6 de la convention initiale.

Article 2 – Modification apportées:

L'article 6 est modifié comme suit :

Le montant total des autorisations d'engagement du Département du Haut-Rhin est fixé à 651.900 € (six cent cinquante et un mille neuf cents euros) pour les années 2007 et 2008 et affecté de la manière suivante :

	Part du Département du Haut-Rhin	Part CE	Total
Part cofinancée	171.900 €	210.100 €	382.000 €
Top up	480.000 €		480.000 €
Total	651.900 €	210.100 €	862.000 €

Le montant total maximum des autorisations d'engagement du Département du Haut-Rhin est fixé à 700 785,59 € (sept cent mille sept cent quatre-vingt cinq euros et cinquante neuf cents) pour l'année 2010 et affecté de la manière suivante :

		Part Département du Haut-Rhin	Part CE	Total
Dossiers mixtes (taux 75%/25%)	Part cofinancée	40 167,33	120 501,99	160 669,32
	Top up	437 500		437 500
	Sous Total	477 667,33	120 501,99	598 169,32
Dossiers non mixtes (taux 55%/45%)	Part cofinancée	35 618,26	43 533,43	79 151,69
	Top up	187 500		187 500
	Sous Total	223 118,26	43 533,43	266 651,69
	Total	700 785,59	164 035,42	864 821,01

Les éventuelles autorisations d'engagement du Département pour les années suivantes seront notifiées à la DRAAF et à l'ASP en distinguant la part cofinancée (45% Département, 55% FEADER pour les dossiers non mixtes, 25% Département, 75% FEADER pour les dossiers mixtes) **de celle en Top-up**, au vu de l'instruction réalisée par le guichet unique des demandes d'engagements souscrites et ce sous réserve de notification correspondante (communiqué à l'ASP) par le Préfet de Région de droit à engager au titre du FEADER.

Les dossiers pourront être engagés pendant toute la durée de la convention.

Les modifications éventuelles relatives au changement de taux de cofinancement devront faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

Après 2015 (fin des paiements sur la période de programmation), les paiements seront réalisés selon les dispositions de la présente convention sous réserve de l'existence de crédits attribués pour chaque dispositif issus d'un nouveau fonds.

Article 3 – Date d'effet :

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature.

Article 4 – Autres dispositions :

Toutes les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait en 3 exemplaires, à Strasbourg le

Le Président du Conseil
Général du Haut-Rhin

Le Préfet de la Région Alsace

Le Président Directeur
Général de l'ASP,
par délégation,
la Déléguée régionale

Pierre Etienne BISCH

Francine MEIER